

COMMUNE DE JURY

25 rue Principale, 57245 Jury
Tél : 03.87.38.11.12. / E-mail : contact@mairie-jury.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE « PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE » Prévu à l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

ETAT CIVIL DE LA PERSONNE A INSCRIRE SUR LE REGISTRE

NOM : PRENOM :
Date de naissance :
Situation familiale :
Adresse complète :
N° de téléphone :

ETAT CIVIL DE LA PERSONNE TIERCE (si la personne à inscrire n'est pas en capacité de le faire elle-même) :

NOM : PRENOM :
Agissant en qualité de (famille, entourage, médecin traitant, service à domicile, tuteur, ...):
.....

INSCRIPTION AU TITRE DE :

- Personne âgée de 65 ans et plus
 Personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
 Personne adulte handicapée

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM :
Prénom :
Adresse :
N° de téléphone :
Dispose des clés de votre domicile : oui non

SERVICES A DOMICILE :

- Le demandeur bénéficie d'un service d'aide à domicile
Intitulé du service :
N° de téléphone :
- Le demandeur bénéficie d'un service de soins infirmiers à domicile
Intitulé du service :
N° de téléphone :
- Le demandeur bénéficie d'un autre service
Intitulé du service :
N° de téléphone :
- Le demandeur ne bénéficie d'aucun service à domicile

VISITE DE LA PART DES PROCHES (famille / amis / voisins) :

- Tous les jours
- Chaque semaine
- De temps en temps
- Jamais

Date :

Signature obligatoire :

*Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de la Commune de JURY.
Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter le registre nominatif prévu à l'article L121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) afin de favoriser l'intervention des services communaux et notamment l'organisation d'un contact périodique en cas de mise en œuvre du plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels.*

Les destinataires des informations recueillies sont les agents du service administratif de la mairie de JURY chargés de la gestion du registre susnommé, ainsi que les autorités et services chargés de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence susmentionné, et notamment de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile pour la mise en œuvre de ce plan.

Les données ainsi recueillies sont conservées jusqu'au décès de la personne concernée ou jusqu'à sa demande de radiation du registre nominatif (article R121-11 du CASF).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (article 38 et suivants), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à M. le Maire – Mairie – 25 rue Principale – 57245 JURY.

CETTE DEMANDE DOIT ETRE DEPOSEE / ENVOYEE SOUS PLI CONFIDENTIEL A :

**Mairie de JURY
25 rue Principale
57245 JURY**